



Bulletin de préconisation n°17 du 01/10/21

Réalisé par le :

CENTRE TECHNIQUE

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, C. Gratraud, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE:

Sur le site internet de France Olive : http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : http://franceolive.fr/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

La situation est similaire à celle de la semaine dernière.

Mouche de l'olive

Les captures restent élevées. Peu de dégâts sur fruits sont observés sur les parcelles protégées mais ces derniers sont en augmentation.

Dalmaticose

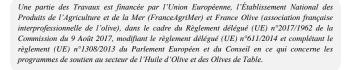
Augmentation des dégâts observés. Le risque est corrélé avec le risque mouche de l'olive. Vos olives doivent être protégées.

Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Le risque est modéré à très fort pour l'œil de paon et est faible à très fort la cercosporiose selon les secteurs. Les conditions climatiques des jours à venir sont favorables à l'apparition des symptômes et au développement des maladies fongiques. Si votre traitement a été lessivé à cause des pluies, un renouvellement de vos couvertures est à envisager.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ISSN: 2264 - 6701





















MOUCHE

Observations

D'après le BSV n°18 du 1^{er} octobre 2021, les captures restent élevées. Une augmentation d'olives piquées se traduira par une augmentation d'olives trouées et donc une perte de récolte et une baisse de qualité des huiles.



Attention : Les conditions climatiques actuelles et des jours à venir sont très favorables à l'activité de la mouche de l'olive.

Évaluation du risque

Le risque de dégâts sur fruits (olives trouées) est à nuancer selon les critères suivants :

	Verger sensible* et récolte prévue avant 30 jours.		Verger sensible et récolte au-delà de 30 jours.	
Captures de mouches	Risque faible à modéré	IANGE FORT THE FORT	Risque fort	MOCEL PATT TABLICOT ALISTE
Aucune capture de mouche	Risque faible	TABLE FOR STATES	Risque modéré	HARLE PART PRINT PARTY

^{*}Verger à historique de forte pression et/ou composé de variétés sensibles (gros calibre).

Ce sont les sorties des adultes du fruit, qui affectent la qualité et la quantité de la récolte des olives à huile. Ces altérations sont dues à la mise en contact de la chair du fruit avec l'air. Or, une vingtaine de jour peut s'écouler entre la ponte et la sortie de la mouche adulte. Le risque sera donc moins élevé si les olives sont récoltées avant l'apparition des nouveaux trous de sortie.

Préconisation

Sur les parcelles où les dégâts sur fruits sont importants, une stratégie de récolte précoce peut être envisagée.

Sinon, il peut être nécessaire de renouveler votre traitement (stratégie barrière minérale) si vous vous situez dans une des situations suivantes :

- Votre traitement date de plus de 3 semaines
- Érosion par le vent
- Lessivage en cas de pluies > 20mm



DALMATICOSE

Observation

Les dégâts de dalmaticose sont directement corrélés avec les piqûres de mouche de l'olive. Les dégâts sont en augmentation.

Évaluation du risque

Le risque est corrélé à celui de la mouche de l'olive.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.





Préconisation

Une protection à jour contre la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur fruits.



MALADIES DU FEUILLAGE (œil de paon et cercosporiose)

Observation

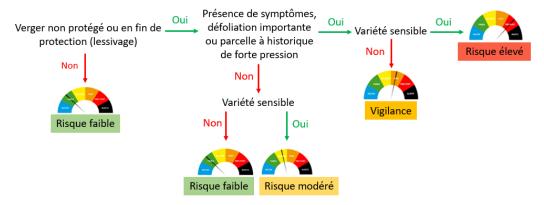
D'après le BSV n°18 du 1^{er} octobre 2021, peu de symptômes visibles d'œil de paon ou de cercosporiose ont été récemment observés sur les pousses de 2021. Cependant, une pousse peut être contaminée sans qu'il y ait de symptômes visibles. Les symptômes ne seront visibles qu'après un certain temps d'incubation lorsque les conditions climatiques (température, humidité, pluie) seront favorables.

Des défoliations importantes sont signes de fortes pressions de maladies fongiques.

Évaluation du risque

Les conditions climatiques (événements humides ou pluvieux et températures douces) de ces prochains jours peuvent être favorables au développement des maladies et aux contaminations. Le risque est modéré à très fort pour l'œil de paon et est faible à très fort la cercosporiose selon les secteurs.

Risque de contaminations par les maladies fongiques :



Préconisation

Il est important de prévoir ou de renouveler (si lessivage) les couvertures afin de limiter des éventuelles germinations des spores, dispersions des conidies et contaminations.

Les applications de cuivre peuvent être combinées à un renouvellement d'argile.

Les différents produits utilisables, les doses autorisées ainsi que les DAR sont disponibles sur le <u>cahier de</u> <u>l'oléiculteur 2021</u> (édition sans certiphyto).

Pour rappel : La protection à base de cuivre est une protection préventive. Elle doit être appliquée avant l'apparition d'évènement contaminant (pluie, épisode humide, etc).



Attention: Selon la destination de vos olives, il est impératif de **vérifier les délais avant récolte** des matières actives utilisées.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.